

Compte-rendu réunion du 07/01/16 sur l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile

PRESENTS

- | | | |
|-----------------------|---------------------------------------|--|
| - Delphine DEFRADE | MAPEmonde - | dd.mapemonde@gmail.com |
| - Dominique DUMESTE | CD Pays gapençais/Ludambule – | domi.ludambule@gmail.com |
| - Marie-Odile LANNOY | CIMADE – | cimade05@gmail.com |
| - Nathalie LOCURATOLO | DDCSPP 05 - | nathalie.locuratolo@hautes-alpes.gouv.fr |
| - Philippe MAIRE | DDCSPP 05 - | philippe.maire@hautes-alpes.gouv.fr |
| - Marie PISTONO | Mouvement de la Paix- Buëch Dévoluy – | marie.pistono@orange.fr |
| - Sophie ROMMENS | CD Pays gapençais – | sophie@laboitacom.fr |
| - Pierre VILLARD | Mouvement de la Paix 05 – | 05@mvtpaix.org |
| - Pierre-Léon VITOUX | CIMADE – | pl.vitoux@wanadoo.fr |
| - Milena ZAREV | France Terre d'Asile – | mzarev@france-terre-asile.org |
| - Lise-Claire | France Terre d'Asile | |
| - Audrey ROUSSELLE | CD Pays gapençais (animatrice) | developpement@pays-gapençais.com |

EXCUSES

- Françoise BALLY, Association Bonvenon
- Catherine CLAUSIER, CD Pays gapençais
- Raymond DECLERCQ, CD Pays gapençais
- José ORSINI, CD Pays gapençais
- Marie-jeanne PASTOR, CD Pays gapençais
- Olivier PAUCHON, CD Pays gapençais
- Annick RIVOIRE, CD Pays gapençais

CONTEXTE DE LA REUNION

Le [Conseil de développement du Pays gapençais](#) est une instance de participation citoyenne, qui travaille aux côtés des élus du territoire sur des enjeux locaux.

Chaque année, le conseil de développement élabore un plan d'action sur des thématiques choisies collectivement par ses membres.

Pour 2016, nombre de ses membres, dont Olivier Pauchon, son président et Dominique Dumeste, souhaitent s'impliquer sur la question de l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile.

Aussi, pour une 1^{ère} étape, il nous a semblé important de se réunir avec les organismes et personnes travaillant au quotidien sur cette question sur le territoire du Pays, les objectifs étant :

- Faire connaissance
- Connaître la situation locale, le vocabulaire, les statuts, la loi
- Evaluer les besoins locaux et voir comment le Conseil de développement pourrait apporter son soutien

PRESENTATIONS

Territoire couvert par le Pays gapençais



7 communautés de communes
 1 communauté d'agglomération
 72 communes
 76.688 habitants (INSEE 2011)
 Le Parc national des Ecrins
 Un Schéma de Cohérence Territoriale

Source: Pays Gapençais - 2014

❖ Informations de cadrage – [DDCSPP 05](#)

Philippe Maire, directeur adjoint de la DDCSPP 05, a été nommé par le Préfet Coordonnateur départemental pour les migrants. A ce titre, il exerce deux missions principales :

- Accueil de migrants provenant des Calais (désengorgement des camps de Calais et Dunkerque ≈ 6.000 personnes)
- Accueil des familles réfugiées en provenance des pays en guerre, principalement la Syrie, l'Irak et l'Erythrée.

Le « *plan Cazeneuve* » prévoit l'accueil en France de 30.700 migrants dans un délai de 2 ans.

« *Réserver les meilleures conditions d'accueil* » signifie **fournir un logement convenable et un accompagnement social complet.**

Le coordonnateur a donc sollicité les communes du département pour accueillir des migrants. 8 communes se sont portées volontaires dont 5 sont en mesure de proposer le logement et l'accompagnement. Il s'agit de Veynes, Briançon, Crevoux, Rosans et Laragne, soit un total de 13 logements pour une cinquantaine de personnes.

Il y a eu une 1^{ère} vague d'affectation à l'automne 2015 mais aucune dans le 05. Une seconde vague est prévue en février 2016. Les affectations des personnes se font après le contrôle de leurs papiers dans l'un des 6 centres nationaux (Lyon pour le 05).

Concernant l'accueil des migrants de Calaisie, les personnes doivent être volontaires pour venir dans le département.

A ce jour :

- 21 personnes sont accueillies à Briançon (logements OPH + accompagnement MAPEmonde et CCAS)
- 12 jeunes sont accueillis à Aspres s/Buëch (logement Centre de vacances La Poste + accompagnement France Terre d'Asile)

❖ La procédure de demande d'asile

Avant la réforme de 2015, il fallait compter en moyenne 24 mois de procédure.

Celle-ci s'est accélérée depuis novembre 2015 : environ 9 mois pour une procédure classique et 4 mois maximum pour les demandeurs en provenance de Syrie, Irak et Erythrée.

La personne migrante doit faire enregistrer sa demande d'asile auprès de l'OFII (Office Français de l'immigration et de l'Intégration) puis la personne est orientée vers un CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) pendant la durée de la procédure. Une fois le droit d'asile reconnu, la personne peut rester entre 3 et 6 mois en CADA. Si la demande est rejetée, elle peut rester un mois le temps de déposer un recours.

Le taux de reconnaissance du droit d'asile classique est d'environ 30%.

Pour les migrants du *plan Cazeneuve*, il devrait être d'environ 95%.

Dans les Hautes Alpes, le taux de reconnaissance a été de 65% en 2015 (exceptionnel !).

L'accélération de la procédure va contribuer à augmenter le turnover dans les CADA.

❖ Le CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile)

Il a ouvert en 2004 sur le département avec 40 places. Entre 2014 et 2015, le nombre de places est passé de 50 à 115.

A ce jour, les 115 places réparties sur Gap (22 appartements) et Veynes (3 appartements) sont toutes occupées. C'est l'[OFPRA](#) (Office français de protection des réfugiés et apatrides) qui décide des admissions en CADA, et non le local.

Il existe des places CADA en logement collectif et en logement diffus auprès des bailleurs sociaux et privés.

De nouvelles places devraient être ouvertes courant 2016. 6 projets ont été déposés :

- France Terre d'Asile (logement diffus sur Briançon)
- Fondation Seltzer (Briançon et L'Argentière)
- ADSEA (environ 80 places dans le Sud 05)
- Croix Rouge (Buëch)
- Coallia (80 places dans tout le département)
- SOS Solidarités (Nord 05)

C'est Nathalie Locuratolo à la DDCSPP 05 qui suit les CADA.

❖ **Quid des personnes déboutées du droit d'asile?**

Deux solutions s'offrent à elles :

- Soit retour au pays d'origine avec l'aide au retour volontaire (depuis le 01/01/16)
- Soit demande de titre de séjour, le plus souvent refusé sauf pour des raisons médicales

Ces personnes sont donc en grande précarité, hébergées chez des amis, en hébergement d'urgence, ou sans domicile.

A Gap, c'est l'association APPASE qui gère l'hébergement d'urgence (le 115).

La préfecture délivre environ 50 à 70 ordres de quitter le territoire par an.

❖ **France Terre d'Asile** (FTDA)

A Gap, FTDA compte une équipe de 9 personnes :

- 3 sur le pôle juridique
- 3 sur l'accompagnement (santé, scolarité, social, etc.)
- 3 fonctions support (direction, secrétariat, etc.)

Elle gère les 115 personnes en CADA.

A l'heure actuelle, une majorité d'entre elles (89) viennent d'Europe (Russie, Tchétchénie, Albanie, Kosovo, etc.), 28 d'Afrique subsaharienne et 14 d'Asie.

❖ **La MAPEmonde** (Mission d'Accueil pour les Personnes Etrangères)

Il s'agit d'un service de la MJC – centre social de Briançon mis en place depuis 10 ans. Il comprend 2 conseillères juridiques et sociales et une chargée de mission ponctuelle qui travaille sur la mémoire de l'immigration dans les Hautes Alpes.

La MAPEmonde s'occupe de l'accueil et du parcours des migrants. Elle est également centre de ressource pour le droit des étrangers (regroupement familial, personnes déboutées du droit d'asile, etc.) dans le département (centre de ressource dématérialisé = sans lieu fixe mais réponse par téléphone, formation des acteurs autour du droit des étrangers, etc.).

Le service finance une formation avec le CPEAS (Centre populaire d'enseignement des Alpes du Sud) intitulée « *Femmes d'ailleurs, retour vers l'emploi* ».

❖ **Le Mouvement de la Paix**

L'objectif principal de ce mouvement est d'empêcher les guerres pour que les personnes puissent rester et vivre dans leur pays. Il s'occupe également des sujets concernant le droit des migrations.

Localement, le mouvement a souhaité réagir quand des propos négatifs ont été tenus sur l'arrivée de migrants. L'idée a été d'ouvrir le dialogue avec les élus et les habitants.

Un **collectif de bénévoles** s'est mis en place à Aspres s/Buëch pour favoriser l'accueil de 12 jeunes migrants, hébergés dans un centre de vacances de La Poste. Ce sont les bénévoles qui effectuent l'accompagnement social.

❖ La CIMADE

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile, créée en 1939. C'est une association militante de défense des droits des personnes étrangères.

Localement, elle organise:

- un « *goûter-papiers* » tous les mercredis après-midi au centre social du centre-ville à Gap avec les personnes déboutées du droit d'asile ;
- un repas solidaire par mois

Elle essaie de créer un **réseau d'hospitalité** sur Gap, sur le modèle des [City of sanctuary](#) anglo-saxons. Il s'agit de créer un espace de protection et de ressources pour les étrangers avec l'implication de personnes et associations volontaires (environ 30 bénévoles sur Gap).

En 2016, la CIMADE projette de faire de la sensibilisation dans les écoles en partenariat avec la MAPEmonde.

Elle fait également le lien entre les différents collectifs qui se sont créés à Aspres, Embrun, Rosans, Briançon et dans le Queyras.

❖ Réseau WELCOME

Il s'agit d'un réseau d'accueil par des particuliers pour des personnes pré ou post CADA (maximum 4 mois) ou pour des personnes régularisées.

BESOINS

- Comment faire connaître tout ce qui se fait en matière d'accueil ?
- Quelles solutions de sortie pour les personnes déboutées du droit d'asile ? Où les héberger notamment pendant l'hiver ? La DDCSPP a fait la demande pour un centre provisoire d'hébergement.
- Modes de garde ponctuels pour les enfants (pas de places en crèche)
- Quel accompagnement social dans les petites communes ?
- Avec l'augmentation des places de CADA, il va falloir augmenter la capacité d'accompagnement social professionnel (assistants sociaux des maisons de solidarité, etc.)

PISTES D'ACTION A APPROFONDIR

- Bonne équation : Commune volontaire / collectif de citoyens bénévoles / logements vacants / accompagnement social professionnel
A plusieurs reprises, Philippe Maire a salué la qualité du travail des associations et collectifs.
- La tenue d'un débat sur ce thème entre les habitants d'une commune, les élus, les représentants de l'Etat et les associations est source d'apaisement et d'expression citoyenne des valeurs, des craintes. Ces expériences peuvent être valorisées et reproduites dans d'autres communes.
- Possibilité de faire intervenir Philippe Maire devant les élus d'un conseil municipal ou communautaire – Réfléchir collectivement à comment convaincre les élus de débattre de ce sujet.

DECISION

Après partage du compte-rendu avec les acteurs présents, excusés et le Conseil de développement, on se revoit pour des préconisations d'action.

Documentation complémentaire

- Etude sur l'intégration des personnes étrangères (au-delà des demandeurs d'asile) – A demander